

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Sylvie STRAUB ; Messieurs : Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, Guillaume STOQUERT. Absente excusée : Mme Amélie MICHEL

Le Maire ouvre la séance à 20 heures à la salle des fêtes de Thannenkirch. Le Conseil Municipal a été convoqué le vendredi 4 septembre 2020.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et annonce l'ordre du jour de la réunion.

M. Jean-Pierre SCHRAMM fait remarquer qu'au moment de l'élection des vice-présidents et des responsables de commission et des représentations à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, un poste était à pourvoir et que personne de Thannenkirch n'avait postulé. M. Jean SCHAETZEL indique qu'il était présent en tant que délégué suppléant à cette réunion où tous les postes ont été négociés et pourvus.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jeannot STIBLING est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Adopté à l'unanimité.

3) DESIGNATION DU DELEGUE A LA CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

La Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé qui mène une politique de développement économique se substitue à ses communes membres pour percevoir l'intégralité du produit de l'impôt économique local.

En contrepartie de la perte du produit de cet impôt, les communes perçoivent de la communauté une attribution de compensation. Ce reversement contribue à assurer une neutralité budgétaire tant pour les communes que pour la communauté.

Ces attributions de compensation se calculent par la différence entre le produit de fiscalité professionnelle que la commune percevait l'année précédant la mise en œuvre de la FPU (fiscalité professionnelle unique) et le coût net des charges que la commune a transféré à l'EPCI, évalué par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Suite à l'élection des nouveaux conseillers communautaires et municipaux, il y a lieu de désigner le nouveau représentant de la commune qui participera aux travaux de la CLETC.

Mme Angélique DIEUAIDE est désignée à l'unanimité en tant que représentante de la commune au sein de la CLETC du Pays de Ribeauvillé.

4) BUDGET PRINCIPAL : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le Budget principal approuvé en juin 2020 s'équilibre en section d'investissement par un emprunt de 75.000€. Quatre établissements bancaires ont récemment été sollicités, mais une seule banque nous a adressé son offre de prêt.

M. Hubert BIHL précise que le montant cumulé de remboursement des prêts en cours est exceptionnellement élevé cette année (70 000€ en 2020) du fait du remboursement en une seule fois d'un montant de 30.000 € correspondant à un prêt relais pour la TVA de la rue de Rodern ; ce qui explique entre autre la frilosité des banques à nous adresser leurs offres.

Il rappelle que ce nouvel emprunt qui correspond à la réalisation de différents travaux d'investissement réalisés en 2019 était déjà inscrit au budget 2019, mais n'avait pas été contracté par l'ancienne municipalité. La commune s'est récemment engagée auprès de la Trésorerie de Ribeauvillé à réaliser l'emprunt sur l'exercice 2020 avant le 31 décembre.

Il est précisé que les conditions de prêt proposées (0,76%) offre une certaine souplesse en permettant le déblocage des fonds en deux temps, devant intervenir au plus tard dans un délai de six mois.

Mme le Maire annonce qu'avant de négocier et de conclure ce nouvel emprunt, elle souhaite réaliser un état des lieux détaillé de la situation financière de la commune en analysant les prêts en cours, la capacité d'endettement et la capacité d'investissement à court, moyen et long terme. Ces éléments seront présentés lors d'un prochain conseil et permettront à la commune de valider le nouvel emprunt.

5) BUDGET PRINCIPAL : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le produit de 2 900 € provenant de la vente d'une parcelle communale située chemin du Lecotte est inscrit en recette au compte 775 de la section de fonctionnement du budget 2020. Il y a lieu de prévoir, en cas de cession immobilière, ces mêmes crédits au chapitre 024 de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal suivante :

Fonctionnement : Dépenses (chap 023) : - 2 900,00 € ; Recettes (cpte 775) : - 2 900,00 €

Investissement : Dépenses (chap 021) : - 2 900,00 € ; Recettes (chap 024) : + 2 900,00 €.

6) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation du rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement qui relate le fonctionnement du service.

L'année 2019 a été marquée principalement par la finalisation des travaux de mise en place d'un système de traitement de l'eau potable par lampes UV.

La rupture de canalisation qui s'est produite le 30 juin 2019 a entraîné des difficultés d'approvisionnement, qu'il a fallu compenser par une opération de citernage pour remplir le réservoir et par la distribution aux habitants d'eau minérale en bouteilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2019.

M. Hubert BIHL précise que lors de la rencontre du samedi 5 septembre des élus du SIEB à Bergheim, il a été question de la trop grande présence d'eaux claires provenant de Thannenkirch dans les eaux usées de la station d'épuration.

Cette situation dégrade l'efficacité de la station, ce qui pourrait à court terme induire une diminution des subventions provenant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Il indique qu'une réflexion doit être menée pour limiter cette quantité d'eaux claires soit en déviant les eaux du trop plein du petit réservoir vers le ruisseau, ou en réalisant des travaux d'investissement plus conséquents pour supprimer le réseau unitaire et réaliser un réseau séparatif de la place des charpentiers vers le bas de la rue du Taennchel. Le SIEB dispose à cet effet d'une enveloppe budgétaire de 90.000 € pour engager des investissements.

Il précise qu'une réflexion sera prochainement engagée avec le SIEB, avec le soutien technique du cabinet BEREST, et la commune pour étudier les solutions techniques, chiffrer les différents projets d'investissement et définir les priorités.

M. Jean-Pierre SCHRAMM propose de tester la possibilité de relever le flotteur du réservoir du Melkerhof ce qui aurait pour effet de limiter la quantité d'eau versée dans le trop plein du petit réservoir.

M. Guillaume STOQUERT souligne le problème du Bergenbach qui s'est retrouvé à sec cet été. Il souhaite se rapprocher du syndicat rivières de Haute-Alsace pour réfléchir à une meilleure régulation des débits.

7) FONCTIONNEMENT ET CALENDRIER DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de l'ouverture des commissions à des habitants non élus. Il a été convenu dans le cadre du courrier adressé début juillet à l'ensemble de la population d'accepter pour chaque commission jusqu'à trois membres extérieurs. Si le nombre de volontaires dépassait le nombre de places disponibles, il serait alors procéder par tirage au sort.

Il est rappelé que tous les membres des commissions, élus et extérieurs, qui s'impliquent dans cette démarche participative devront s'engager dans le souci et le respect de l'intérêt général. Les commissions ont pour objet de rendre des avis afin d'éclairer les débats du conseil municipal qui a pouvoir de décision.

Le retour des inscriptions recense de 0 à 3 membres par commission sauf pour la commission école, bibliothèque, culture, affaires sociales : 6 membres, et pour la commission forêt, déchets : 4 membres.

M. Jean SCHAETZEL rappelle que les règles d'ouverture des commissions (trois personnes maximum par commission définies par tirage au sort si besoin) ont été annoncées à la population et doivent être respectées. Après discussion, les membres du Conseil Municipal conviennent qu'il est difficile de procéder par tirage au sort au risque d'évincer des personnes impliquées et motivées dans la vie communale.

Il est convenu d'informer par courrier la population du résultat des inscriptions au sein des différentes commissions, de dresser le constat de la situation et d'expliquer les raisons de modification des règles d'adhésion. Les inscriptions actuelles demeurent acquises. Pour les commissions incomplètes, il est décidé d'offrir une nouvelle possibilité d'inscription avec date butoir au 30 septembre 2020. Les commissions seront définitivement arrêtées lors du prochain conseil municipal du 8 octobre 2020.

Il est convenu de solliciter les élus pour assurer la distribution des courriers. La commune peut être découpée en 4 zones et chaque élu, à tour de rôle, se charge d'un secteur de distribution.

8) ADHESION A L'ADAUHR

La commune a récemment sollicité les services de l'ADAUHR pour évoquer l'aménagement des bâtiments communaux et notamment la question de l'accessibilité de la mairie et la réhabilitation de l'ancienne école.

Pour bénéficier du soutien technique préalable de l'ADAUHR, il y a lieu d'adhérer à l'établissement public financé essentiellement par le Département du Haut-Rhin.

L'adhésion de 250€ annuel permet alors de recourir à l'assistance de l'ADAUHR dans les domaines techniques, juridiques et financiers pour des questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de patrimoine bâti et d'information géographique.

Le Conseil décide d'ajourner sa décision et de réexaminer la question de l'adhésion en 2021.

9) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE CULTUREL VOOLP

L'ensemble des bibliothèques situées sur le territoire du Haut-Rhin constitue un réseau pour la promotion de la lecture. Elles participent au rayonnement des événements culturels portés et coordonnés par la Médiathèque départementale pour le réseau.

Dans le cadre de son schéma de lecture publique, le Département, au travers de sa Médiathèque départementale, apporte son soutien aux bibliothèques des communes et favorise le développement de la lecture publique dans tous les secteurs du Haut-Rhin, selon les principes de solidarité et de cohésion sociale. A cet effet, il offre un ensemble de ressources et de services.

Dans le cadre du festival VOOLP « vos oreilles ont la parole », un spectacle est programmé à la salle des fêtes de Thannenkirch le 17 octobre 2020 :

- Nom de l'animation : Serpent rêve et autres contes
- Nom de l'intervenant : Cont'Animés, Nathalie BONDOUX

L'organisation du spectacle proposé par le Département repose sur la collaboration de la bibliothèque, du Jardin du livre et de la commune de Thannenkirch.

Il est convenu que la commune mette à disposition la salle des fêtes et veille au respect des règles sanitaires définies dans le cadre du protocole élaboré par le Département.

La fréquentation de la salle sera limitée à 40 personnes soit 1 personne pour 4m². En outre la commune devra fournir des masques de protection individuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 pour, 2 abstentions : Jean-Pierre Schramm, Timothée Marchal) autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département pour l'organisation du spectacle VOOLP à Thannenkirch.

Mme le Maire propose de suspendre jusqu'au 31 décembre les locations de la salle des fêtes pour les fêtes de famille type mariage. En revanche elle propose d'autoriser les réunions, les manifestations, les activités qui pourront se dérouler dans le respect des règles sanitaires définies par le Département, sous réserve de l'évolution des consignes sanitaires édictées par la Préfecture du Haut-Rhin.

10) CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA SOCIETE SAS BOIS DE CHAUFFAGE DU TAENNCHEL

VU la convention de concession conclue le 19 février 2015 avec la SAS Bois de chauffage du Taennchel,

VU les rapports de la Brigade Verte du Haut-Rhin du 16 juillet 2020 et du 10 septembre 2020 sur l'occupation du site vert par la société SAS Bois de chauffage du Taennchel,

M. Jean SCHAETZEL rappelle que la commune a fait part, à plusieurs reprises, au dirigeant de la société des différents manquements à la convention de concession communale,

Il est constaté que trois clauses de cette même convention ne sont toujours pas respectées :

- la hauteur des piles de bois excède 2 mètres,
- la mise en sécurité du site n'est pas assurée,
- la transmission des deux attestations d'assurance pour l'année 2019 et 2020.

La hauteur des piles de bois et l'absence de mise en sécurité du site ont fait l'objet de rapports de constat rédigés par les Brigades Vertes qui établit ces non-conformités.

Le non-respect de ces règles de sécurité est inacceptable, dès lors que la responsabilité de la Commune est susceptible d'être engagée.

Compte tenu du non-respect des clauses de la convention, et conformément au chapitre sur la résiliation, le Conseil Municipal peut à tout moment prononcer la résiliation de cette même convention.

Les élus décident préalablement de se prononcer sur les suites à accorder à ce dossier en procédant à vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (8 pour, 2 contre) décide de résilier la présente convention avec la société SAS Bois de chauffage du Taennchel et d'accorder un délai supplémentaire exceptionnel de trois mois soit jusqu'au 31 décembre 2020 pour libérer l'emplacement du site vert.

11) ADHESION AUX COMMUNES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Avant de se prononcer sur une éventuelle adhésion à ce label, il est décidé de solliciter l'avis de la commission fleurissement.

12) DIVERS

• Réunion PLU :

Il est convenu de réunir la commission PLU, composée de tous les élus, pour examiner les remarques du commissaire enquêteur et prendre position sur les orientations en question.

Cette réunion animée par Timothée MARCHAL se déroulera le mercredi 23/09 à 19 heures à la salle des fêtes.

• Sortie terrain de la commission Forêt :

M. Jonathan DELAVENNE, garde forestier ONF, propose une sortie terrain le samedi 3 octobre de 9h à 12h pour faire le tour de la forêt et évoquer la situation avec les membres du conseil municipal.

• Panneau d'entrée de ville en alsacien :

Mme Marie SIMLER propose d'implanter un panneau d'entrée de village en alsacien comme cela se fait sur beaucoup de communes de la région.

M. Jean-Pierre SCHRAMM rappelle qu'il a été évoqué la possibilité d'implanter un panneau lieu-dit à la Mahlmuehle pour notamment ralentir le trafic en entrée d'agglomération.

• Approvisionnement en eau :

Début août, en période de canicule et de sécheresse, la commune a dû gérer, suite à de grosses consommations, une diminution soudaine de la ressource en eau. Des mesures de restriction ont été mises en place par arrêté municipal puis préfectoral.

M. Timothée MARCHAL informe que certains habitants situés en fin de réseau se sont retrouvés privés d'eau et qu'il aurait fallu proposer de la distribution d'eau en bouteille.

Mme le Maire informe qu'il a été décidé de mieux communiquer en amont sur la diminution de la ressource en eau et les bons gestes à adopter pour mieux la protéger. Dorénavant un arrêté sera pris début d'année prochaine pour interdire le remplissage des piscines au-delà d'une certaine date (avril-mai). Une communication sera faite dans ce sens dans le bulletin de début d'année, car la pédagogie joue un rôle important.

• Protocole d'accord pour la rupture de la convention avec le câblo-opérateur SFR

La convention entre la commune et le câblo-opérateur a pris fin et prévoit une remise à la commune du réseau câblé.

Timothée MARCHAL estime qu'avant de valider cette rupture de contrat, il y aurait lieu de vérifier les clauses de la convention en vigueur sur l'entretien et la remise en état du réseau. Il rappelle que de nombreux câbles sont décrochés et non entretenus, ce qui incombe clairement au câblo-opérateur qui cherche à se débarrasser de son réseau devenu obsolète.

- **Aménagement de la RD42 :**

Le Département a fait poser début août un enrobé couché à froid sur la traverse de la commune, de la rue Ste Anne jusqu'à la sortie d'agglomération. Il y aura lieu d'informer les représentants du département de la présence de nids de poule et de la nécessité de reprendre certaines bordures. Le marquage au sol existant est à remettre en place par le service technique de la commune.

Concernant l'entrée d'agglomération en venant de Bergheim jusqu'à la clinique, le Département nous a informé que l'enrobé couché à froid ne pouvait tenir sur une chaussée bombée. Il y aurait lieu de prévoir des travaux plus conséquents de décapage de chaussée et de reprise des réseaux (eau pluviale en face de la clinique).

Le Département propose à la commune en amont d'un montage de dossier de réhabilitation de cette voirie, de lancer une étude de sécurité pour l'aménagement de la D42. Une rencontre est programmée entre les services du Département et Mme le Maire.

- **Subventions du Département :**

La commune a déposé des dossiers de demande de subventions pour la mise en place d'un city stade, la pose d'un portail sécurisé à l'école et d'un panneau lumineux d'information en entrée de commune.

Parallèlement les associations du village ont sollicité une aide exceptionnelle pour perte de recettes liée au covid (association de l'école, amis du Taennchel, football club Thannenkirch et comité des fêtes).

- **Registre de doléances :**

La commune a ouvert un registre permettant à tout un chacun, en toute confiance, de faire part de ses doléances, ses remarques et ses suggestions. Le cahier est disponible au secrétariat de mairie. Les courriers anonymes ne sont pas pris en compte.

- **Utilisation des bancs du comité des fêtes :**

Jean-Pierre SCHRAMM signale qu'au mois de juillet 40 bancs du comité des fêtes ont été sortis de la réserve sans aucune demande préalable. Le comité des fêtes a de ce fait décidé de ne plus mettre à disposition ce matériel de la commune et des associations. Timothée MARCHAL précise qu'il avait permis d'utiliser ce matériel, dont les bancs provenant du club de football, mis à disposition du spectacle Nuits à la carrière.

Par ailleurs, une rencontre est à prévoir entre les organisateurs des Nuits à la carrière et la municipalité.

- **Grillage du terrain de football :**

Le grillage situé sur le parking au dessus du terrain de football est endommagé par les véhicules qui stationnent sur le parking et emboutissent le grillage.

L'ordre du jour est levé à 24h.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE

